RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Certifié conforme attestation par l'honneur du dirigeant.

[redacted]

SASU A.K CONSULTING

[redacted]

[redacted]

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à PARIS
Le 29/03/2024

CARDOSO SILVANO

CORROYER Fréderic

CABINET CORROYER

[redacted]

[redacted]

SASU A.K CONSULTING

14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Annexe	2 à 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 et 6
- Détail Compte de résultat	7
- Annexe à la liasse fiscale	8 et 9
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	10 et 11
- Liasses 2033-A à 2033-F	12 à 17
DOSSIER DE GESTION	
- Détail bilan synthétique	18 et 19
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	20

CABINET CORROYER

10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

[redacted]

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SASU A.K CONSULTING
[redacted]

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	0 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	(2 979) Euros

Fait à PARIS
Le 29/03/2024

CARDOSO SILVANO

CORROYER Fréderic

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS



COMPTES ANNUELS

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 2
Permanence ou changement de méthodes 2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 3
Etat des amortissements 3
Etat des provisions 3
Etat des échéances des créances et des dettes 3
Evaluation des immobilisations corporelles 3
Evaluation des amortissements 4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 0 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 2 979.44- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 549		
TOTAL	2 549		
TOTAL GENERAL	2 549		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 549		
TOTAL		2 549		
TOTAL GENERAL		2 549		

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 549		2 549	
TOTAL	2 549		2 549	
TOTAL GENERAL	2 549		2 549	

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres dettes	1 229	1 229		
TOTAL	1 229	1 229		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INF		2 549.17	2 549.17-	100.00-
28183000 AMORT. MAT. BUREAU ET INF		2 549.17-	2 549.17	100.00
Total II				
AUTRES CREANCES		1 373.33	1 373.33-	100.00-
42100001 Rémun. KLAT ALAIN		193.39	193.39-	100.00-
43720000 B2V		702.42	702.42-	100.00-
43731000 PREVOYANCE AXA		12.62	12.62-	100.00-
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ ABS		109.90	109.90-	100.00-
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER		355.00	355.00-	100.00-
DISPONIBILITES		5 983.90	5 983.90-	100.00-
51210000 SOCIETE GENERALE		5 983.90	5 983.90-	100.00-
Total III		7 357.23	7 357.23-	100.00-
TOTAL GENERAL		7 357.23	7 357.23-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE V	1 000.00	1 000.00		
RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
10610000 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
REPORT A NOUVEAU	650.04	7 161.31	6 511.27-	90.92-
11000000 RAN CREDITEUR	650.04	7 161.31	6 511.27-	90.92-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 979.44-	1 511.27-	1 468.17-	97.15-
Total I	1 229.40-	6 750.04	7 979.44-	118.21-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		7.19	7.19-	100.00-
45510000 COMPTE COURANT KLAT ALAIN		7.19	7.19-	100.00-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		600.00	600.00-	100.00-
40811000 FNP		600.00	600.00-	100.00-
AUTRES DETTES	1 229.40		1 229.40	
46701000 COMPTE DE LIQUIDATION	1 229.40		1 229.40	
Total IV	1 229.40	607.19	622.21	102.47
TOTAL GENERAL		7 357.23	7 357.23-	100.00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Chiffre d'affaires NET				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 606.11	1 511.27	94.84	6.28
61600000 PRIMES D'ASSURANCE		339.03	339.03-	100.00-
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE		420.00	420.00-	100.00-
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 080.00	180.00	900.00	500.00
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	45.54	91.67	46.13-	50.32-
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	480.57	480.57		
Total des Charges d'exploitation	1 606.11	1 511.27	94.84	6.28
Résultat d'exploitation	1 606.11-	1 511.27-	94.84-	6.28-
Résultat courant avant impôts	1 606.11-	1 511.27-	94.84-	6.28-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 373.33		1 373.33	
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373.33		1 373.33	
Total des Charges exceptionnelles	1 373.33		1 373.33	
Résultat exceptionnel	1 373.33-		1 373.33-	
Total des produits				
Total des charges	2 979.44	1 511.27	1 468.17	97.15
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 979.44-	1 511.27-	1 468.17-	97.15-

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 373.33
31/12/2023 OD AIAIN KLAT	193.39		
31/12/2023 OD B2V	702.42		
31/12/2023 OD AXA	12.62		
31/12/2023 OD TVA	109.90		
31/12/2023 OD TVA	355.00		

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS



DOSSIER FISCAL

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A.K CONSULTING	[redacted]
[redacted] 83802475000013	[redacted]
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit: 2 979

Bénéfice imposable à 15% | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET CORROYER 10 RUE PLANCHAT 75020 PARIS *Tél:* 0153198045	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 29/03/2024 Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature KLAT ALAIN

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a	5 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	5 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				**Total (a à h)**		5 000

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** **N° 2033-A 2024**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 14 RUE PLANCHAT 75020 PARIS

Numéro SIRET * : 83800247500013 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072		074		1 373
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		5 984
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096		098		7 357
	Total général (I+II)		110		112		7 357

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	650	7 161
	Résultat de l'exercice	136	(2 979)	(1 511)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(1 229)	6 750
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		600
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169)	172		
	Comptes courants d'associés	173		7
	Autres dettes	175	1 229	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	1 229	607
	Total général (I + II + III)	180		7 357

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise SASU A.K CONSULTING — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue biens	215	214	
	Production vendue services *	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	1 606 / 1 511
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	1 606 / 1 511
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(1 606) / (1 511)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	1 373
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(2 979) / (1 511)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 2 979

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318	
	Provisions non déductibles *									322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352	354 : 2 979
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)									356	
	Déficits antérieurs reportables : * 72 913 dont imputés sur le résultat :										360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	372 : 2 979

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 2 549	472	474 : 2 549	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 2 549	492	494 : 2 549	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 2 549	562	564 : 2 549	566
TOTAL		570 : 2 549	572	574 : 2 549	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
DARTY				
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	2 549	2 549						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 2 549	580 : 2 549	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	72 913	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	72 913
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	2 979
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	75 893

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2033-E 2024

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

5

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING				Néant ☒*
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023 N° SIRET 83800247500013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.K CONSULTING

ADRESSE (voie) 14 RUE PLANCHAT

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille KLAT | Prénom(s) ALAIN | Nom d'usage | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date [redacted] | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays | Adresse : N° 14 | Voie RUE PLANCHAT | Code postal 75020 | Commune PARIS | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS



DOSSIER DE GESTION

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES CREANCES			1 373.33	18.67	1 373.33-	100.00-
42100001 Rémun. KLAT ALAIN			193.39	2.63	193.39-	100.00-
43720000 B2V			702.42	9.55	702.42-	100.00-
43731000 PREVOYANCE AXA			12.62	0.17	12.62-	100.00-
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ ABS			109.90	1.49	109.90-	100.00-
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER			355.00	4.83	355.00-	100.00-
DISPONIBILITES			5 983.90	81.33	5 983.90-	100.00-
51210000 SOCIETE GENERALE			5 983.90	81.33	5 983.90-	100.00-
ACTIF CIRCULANT			7 357.23	100.00	7 357.23-	100.00-
TOTAL DE L'ACTIF			7 357.23	100.00	7 357.23-	100.00-

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL ET RESERVES	1 750.04		8 261.31	112.29	6 511.27-	78.82-
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE V	1 000.00		1 000.00	13.59		
10610000 RESERVE LEGALE	100.00		100.00	1.36		
11000000 RAN CREDITEUR	650.04		7 161.31	97.34	6 511.27-	90.92-
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	2 979.44-		1 511.27-	20.54-	1 468.17-	97.15-
CAPITAUX PROPRES	1 229.40-		6 750.04	91.75	7 979.44-	118.21-
GROUPES ET ASSOCIES			7.19	0.10	7.19-	100.00-
45510000 COMPTE COURANT KLAT ALAIN			7.19	0.10	7.19-	100.00-
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES			600.00	8.16	600.00-	100.00-
40811000 FNP			600.00	8.16	600.00-	100.00-
AUTRES DETTES	1 229.40				1 229.40	
46701000 COMPTE DE LIQUIDATION	1 229.40				1 229.40	
DETTES	1 229.40		607.19	8.25	622.21	102.47
TOTAL DU PASSIF			7 357.23	100.00	7 357.23-	100.00-

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2023 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2022 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION						
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 606.11		1 511.27		94.84	6.28
61600000 PRIMES D'ASSURANCE			339.03		339.03-	100.00-
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE			420.00		420.00-	100.00-
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 080.00		180.00		900.00	500.00
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	45.54		91.67		46.13-	50.32-
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	480.57		480.57			
VALEUR AJOUTEE	1 606.11-		1 511.27-		94.84-	6.28-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 606.11-		1 511.27-		94.84-	6.28-
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 606.11-		1 511.27-		94.84-	6.28-
RESULTAT COURANT	1 606.11-		1 511.27-		94.84-	6.28-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373.33				1 373.33	
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373.33				1 373.33	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 373.33-				1 373.33-	
RESULTAT NET	2 979.44-		1 511.27-		1 468.17-	97.15-